

Département du Bas-Rhin
Arrondissement
de Haguenau-Wissembourg
Nombre d'élus : 19
Elus : 19
En fonction : 19
Présents : 15

Commune de MOMMENHEIM
Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 Février 2024

Sous la présidence de M. Francis WOLF, le maire.

M. Jérôme BERTIN - M. Alain BIETH - M. Steve FUHRMANN - Mme Florence GUTH M. Jean-Luc GWISS
Mme Aurélia HEINRICH - Mme Elisabeth JAECK - Mme Aniko JUNG
Mme Agnès KAMMERER - Mme Caroline KIEFFER-MARTZ - M. Jeannot KLEIN
M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER- Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER.

Absents excusés : - Mme Sandra WILLMANN avec pouvoir à Mme Elisabeth JAECK
- M. Alain KEITH avec pouvoir à Mme Caroline KIEFFER-MARTZ
- Mme Anne-Sophie LEMMEL avec pouvoir à Mme Aurélia HEINRICH
- M. Joseph AMMANN avec pouvoir à M. Gérard MITTELHAEUSER

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

8. RESTAURATION DE LA GRANGE DIMIERE - LOT 8- MENUISERIES EXTERIEURES : AVENANT DE RESILIATION DE L'ACTE D'ENGAGEMENT DU 19 JUILLET 2023 ET CONCLUSION D'UN NOUVEAU MARCHÉ.

Rapporteur : M. Gérard MITTELHAEUSER

La restauration de la Grange dîmière, a fait l'objet d'une consultation en date du 15 décembre 2022 pour les lots 2 à 9. Aucune offre n'ayant été déposée pour le *lot 8 : Menuiseries extérieures*, la commune a sollicité des devis.

Par une délibération du 11 juillet 2023, le lot 8 – Menuiseries extérieures a été attribué à la société ATELIERS PFLUGER située 29, Grand'rue 67330 BOUXWILLER pour un montant de 41 660,00 € HT soit 49 992,00 € TTC. Un acte d'engagement a été signé par la mairie le 19 juillet 2023.

A la suite de la commission travaux du 06 novembre 2023, le Conseil municipal a validé l'ajout de prestations nouvelles (ouvertures avec fenêtres et volets et portes sur le bâtiment C) dans ce lot par une délibération du 06 novembre 2023 et a autorisé le maire à lancer un avis d'appel public à concurrence dès lors que les prestations supplémentaires envisagées et validées par la commission travaux faisaient passer le marché de 41 660,00 € HT à 81 656,00 € HT, rendant impossible la conclusion d'un avenant. Sur les conseils de la CIJAP et dès lors que le Conseil municipal avait validé les prestations supplémentaires, il s'est avéré que les dispositions du décret n° 2022-1683 trouvaient à s'appliquer et que la mise en concurrence ne s'imposait pas.

En application du décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022, « Jusqu'au 31 décembre 2024 inclus, les acheteurs peuvent conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 euros hors taxes.

Ces dispositions sont également applicables aux lots qui portent sur des travaux dont le montant est inférieur à 100 000 euros hors taxes, à la condition que le montant cumulé de ces lots n'excède pas 20 % de la valeur totale estimée de tous les lots.

Les acheteurs veillent à choisir une offre pertinente, à faire une bonne utilisation des deniers publics et à ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur économique lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin ».

En l'espèce, le marché global est estimé à 930 350,35 € HT selon l'estimation du 06 juin 2023 validée par le Conseil municipal dans sa délibération du 12 septembre 2023.

Le montant du lot 8 – Menuiseries extérieures, avec les prestations supplémentaires, s'élève à 81 656,00 € HT, soit moins de 100 000,00 € HT et moins de 20% du marché.

Par ailleurs, aux termes de la délibération du 18 juin 2020, le maire a délégation pour signer les décisions de passation de marché à procédure adaptée, à charge pour lui d'en informer le Conseil municipal.

En conséquence, l'acte d'engagement du 19 juillet 2023 – Lot 8- Menuiseries extérieures d'un montant de 41 660,00 € HT fait l'objet d'un avenant de résiliation amiable entre la commune et le titulaire du lot, en l'occurrence la SARL ATELIERS PFLUGER domiciliée 29 Grand'Rue à 67 330 BOUXWILLER prise en la personne de son gérant monsieur Paul SIFFERT.

Un nouvel acte d'engagement d'un montant de 81 656,00 € HT est conclu entre la commune et la même entreprise pour la réalisation du lot 8 – Menuiseries extérieures.

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,*

- **PREND ACTE** de l'avenant de résiliation de l'acte d'engagement du 19 juillet 2023 précité.
- **PREND ACTE** du nouveau contrat matérialisé par l'acte d'engagement d'un montant 81 656,00 € HT ratifié par la SARL ATELIERS PFLUGER et la commune de MOMMENHEIM.
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document afférent à la résiliation de l'acte d'engagement du 19 juillet 2023 et à signer l'acte d'engagement entre la SARL ATELIERS PFLUGER et la commune pour un montant de 81 656,00 € HT.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme.

Le Président, Francis
WOLF, maire.



Le (la) secrétaire de séance, Mme Marie-Louise
MUNCHENBACH-KELLER, 4^{ème} adjoint au maire